



VILLE DE QUÉBEC

Conseil de la ville

RÈGLEMENT R.V.Q. 3572

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
L'ARRONDISSEMENT DE LA HAUTE-SAINT-CHARLES SUR
L'URBANISME RELATIVEMENT À LA ZONE 610101B**

Avis de motion donné le
Adopté le
En vigueur le

NOTES EXPLICATIVES

Ce règlement modifie le Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement à la zone 61010Ib, située à l'est du ruisseau des Eaux-Fraîches, au sud de la rue du Sentier et de son prolongement vers l'est, à l'ouest du boulevard de la Colline ainsi qu'au nord de la rue Lepire.

La zone 61011Ia est agrandie à même une partie de la zone 61010Ib, soit une portion des lots numéros 6 686 504 et 6 686 505 du cadastre du Québec, afin d'appliquer à cette partie du territoire les normes de la zone 61011Ia.

RÈGLEMENT R.V.Q. 3572

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE LA HAUTE-SAINT-CHARLES SUR L'URBANISME RELATIVEMENT À LA ZONE 61010IB

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL DE LA VILLE, DÉCRÈTE CE
QUI SUIT :

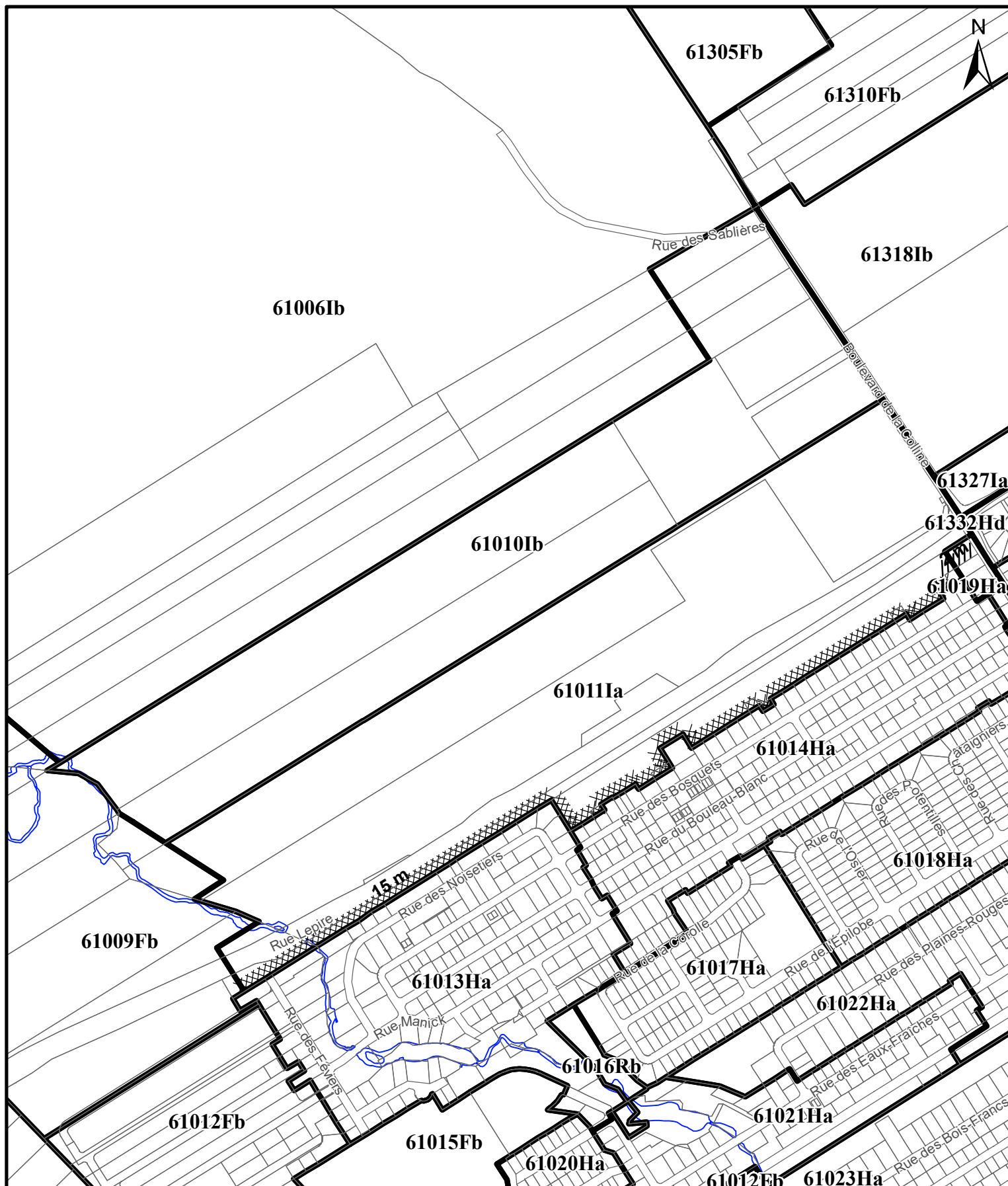
1. L'annexe I du *Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme*, R.C.A.6V.Q.4, est modifiée, au plan numéro CA6Q61Z01, par l'agrandissement de la zone 61011Ia à même une partie de la zone 61010Ib, qui est réduite d'autant, tel qu'illustré au plan numéro RVQ3572A01 de l'annexe I du présent règlement.

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE I

(article 1)

PLAN NUMÉRO RVQ3572A01



SERVICE DE LA PLANIFICATION
DE L'AMÉNAGEMENT ET
DE L'ENVIRONNEMENT

RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE LA HAUTE-SAINT-CHARLES SUR L'URBANISME
ANNEXE I - ZONAGE
EXTRAIT DU PLAN CA6Q61Z01

Date du plan : 2026-07-09
No du règlement : R.V.Q.3572
Préparé par : S.R.

No du plan : RVQ3572A01
Échelle : 1:8 000

Avis de motion

Je donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement à la zone 61010Ib, située à l'est du ruisseau des Eaux-Fraîches, au sud de la rue du Sentier et de son prolongement vers l'est, à l'ouest du boulevard de la Colline ainsi qu'au nord de la rue Lepire.

La zone 61011Ia est agrandie à même une partie de la zone 61010Ib, soit une portion des lots numéros 6 686 504 et 6 686 505 du cadastre du Québec, afin d'appliquer à cette partie du territoire les normes de la zone 61011Ia.